



Proc  s-verbal de la s  ance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 30 ao  t 2016    11 h 20 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0, sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

  TAIENT pr  sents : Mesdames les conseill  res Sandra Dicaire, Denise Larocque, Diane Laviolette et Diane Martin ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque et Roger Laurent.

  TAIT   galement pr  sente : Madame Anik Morin, directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re.

OUVERTURE DE LA S  ANCE

Ayant quorum, la s  ance d  bute    11 h 20 sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celle-ci soumet l'ordre du jour,    savoir :

1. Ouverture de la s  ance;
2. Renonciation de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. R  fection des rampes de mises    l'eau;
5. P  riode de questions (relatives au point 4 seulement);
6. Lev  e de la s  ance.

S16-08-186

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOS   PAR madame la conseill  re Sandra Dicaire

ET R  SOLU de renoncer    l'avis de convocation pour la pr  sente s  ance extraordinaire.

Adopt  e    l'unanimit  .

S16-08-187

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

S  ANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 30 AO  T 2016

IL EST PROPOS   PAR madame la conseill  re Diane Laviolette

ET R  SOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que pr  sent  .

Adopt  e    l'unanimit  .

S16-08-188

R  FECTION DES RAMPES DE MISES    L'EAU

ATTENDU la r  solution S16-04-106 par laquelle la Municipalit   demandait un certificat d'autorisation au Minist  re du D  veloppement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux de r  fection des rampes de mises    l'eau du lac de l'Argile et de la rivi  re du Li  vre;

ATTENDU QUE les autorisations n  cessaires ont   t   obtenues il y a quelques jours;

ATTENDU QUE nous avons obtenu trois (3) soumissions pour les blocs de b  ton n  cessaires    la r  fection de la rampe de mises    l'eau de la rivi  re du Li  vre;

ATTENDU QUE la plus basse soumission nous vient de Exca-R  no D.T. au montant de 7 500,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE nous avons obtenu une seule soumission pour des tapis de béton flexible pour la rampe de mise à l'eau du lac de l'Argile;

ATTENDU QUE ladite soumission d'Innovex s'élève à 6 552,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'il est opportun de prévoir des dépenses en location d'équipements et quincailleries diverses pour une somme de 2 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal retienne les soumissions de Exca-Réno D.T. au montant de 7 500,00 \$ plus taxes applicable ainsi qu'Innovex au montant de 6 552,00 \$ plus taxes applicables pour les matériaux nécessaires à la réfection des rampes de mises à l'eau de la rivière du Lièvre et du lac de l'Argile;

ET QUE l'inspecteur en voirie soit autorisé à effectuer des dépenses en location d'équipements et quincailleries diverses pour une somme maximale de 2 000,00 \$;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les sommes prévues, au montant maximal de 16 852,60 \$, soient affectées au surplus accumulé non affecté;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer les contrats avec Exca-Réno D.T. et Innovex et autorisé à effectuer les paiements prévus auxdits contrats.

Adoptée à l'unanimité.

S16-08-189

LEVÉE DE LA SÉANCE (11 h 24)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.